



### Animateur référent

Marie-Laure BLANC  
FREDON BN  
02.31.46.96.53  
ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr

### Animateur suppléant

Marielle SUIRE  
CA 76  
02.35.59.47.50  
marielle.suire@seine-maritime.  
chambagri.fr

### Directeur de la publication

Daniel GENISSEL  
Président de la Chambre  
régionale d'agriculture de  
Normandie

BSV consultable sur les sites  
des DRAAF, des Chambres  
d'agriculture

Abonnez-vous sur  
[www.normandie.chambagri.fr](http://www.normandie.chambagri.fr)

Action pilotée par le ministère chargé  
de l'agriculture, avec l'appui financier  
de l'Office national de l'eau et des  
milieux aquatiques, par les crédits  
issus de la redevance pour pollutions  
diffuses attribués au financement du  
plan Ecophyto.

## L'essentiel de la semaine

Le temps plus frais et humide enregistré depuis bientôt deux semaines va se poursuivre jusqu'à dimanche. Le retour de conditions ensoleillées est annoncé pour le début de semaine. Celles-ci seront de nouveau très favorables aux ravageurs, tels que le thrips, qui se maintiennent dans les parcelles malgré les averses.

Poireau : les populations de thrips se maintiennent dans les parcelles, présence de rouille sur certains secteurs et d'alternaria.

Salade : pontes de noctuelle gamma et thrips au Mont Saint Michel.

Chou : pucerons cendrés et vols de piérides à surveiller.

Carotte, céleri, persil : vol de mouches de la carotte toujours en cours particulièrement sur la côte ouest du Cotentin. Oïdium et septoriose en persil.

## SOMMAIRE :

POIREAU .....	2
OIGNON .....	3
SALADE.....	4
CHOU.....	5
CAROTTE-CELERI-PERSIL .....	8

## En fin de bulletin :



## Note nationale BSV



### Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies

Crédit photos : Observatoire des ambrosies

Note actualisée en juillet 2017



## POIREAU :

Suivi :

Bassin	Parcelles suivies	Stade
Mont Saint Michel	4 parcelles plantées	De grossissement à proche récolte
La Haye-Pesnel	1 parcelle en AB	Grossissement
Coutances / Lingreville	3 parcelles en AB uniquement piégeage teigne du poireau	Grossissement
Créances	7 parcelles plantées dont 1 en AB	Grossissement
Surtainville	5 parcelles plantées	Plantation des semaines 11 à 28
Val de Saire	5 parcelles plantées	Plantation des semaines 14 à 25

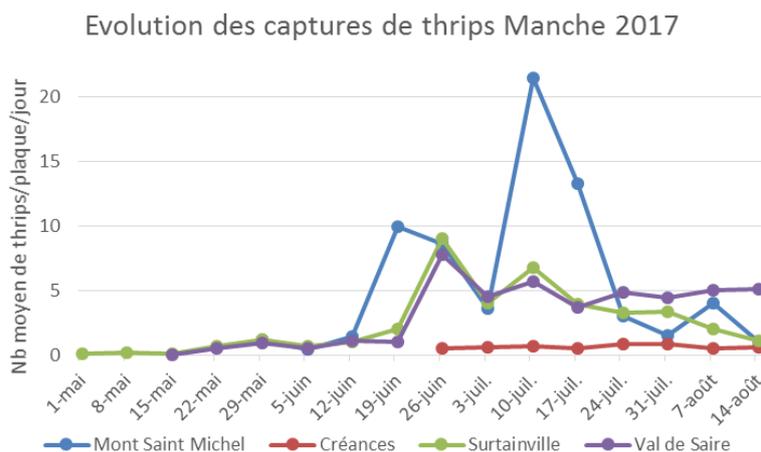
### Thrips :

#### Observations :

Malgré les fréquentes averses, les thrips se maintiennent au cœur des poireaux :

- Mont Saint Michel, la présence de thrips est notée dans toutes les parcelles du réseau, sur 4 à 84% des plants,
- Créances, des thrips sont observés dans cinq parcelles sur 4 à 28% des plants,
- Surtainville, la pression est en baisse, des thrips ont été observés dans trois parcelles du réseau sur 2 à 8% des plants,
- Val de Saire, la présence de thrips est relevée dans trois parcelles sur 5 à 70% des plants,
- La Haye-Pesnel, des thrips sont constatés dans 24% des plants en AB.

#### Relevé des pièges :



Des captures sont enregistrées essentiellement dans le val de Saire, pour les autres secteurs les conditions climatiques n'ont pas été favorables au vol des thrips.

Modélisation Thrips CTIFL/SILEBAN sur plateforme INOKI au 16 août :

#### Date théorique des émergences d'adultes

Mont Saint Michel	Emergence en cours.
Créances	Emergence en cours.
Surtainville	Pas d'émergence cette semaine.
Val de Saire	Pas d'émergence cette semaine.

Les prévisions fournies ici sont sous réserve de l'évolution des données météo.

#### Prophylaxie :

L'irrigation permet d'atténuer les populations.

#### Evolution du risque :

Les averses annoncées pour cette fin de semaine ne sont pas favorables au vol des thrips et limitent les populations sans les stopper. Restez vigilant, des thrips sont installés dans certaines parcelles, le risque devrait repartir à la hausse la semaine prochaine avec le retour d'un temps sec et ensoleillé.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, SILEBAN, DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, LUNOR, GRAB HN et producteurs  
Lycée Horticole de Coutances, Agrobio Basse-Normandie

**Teigne :**Observations :

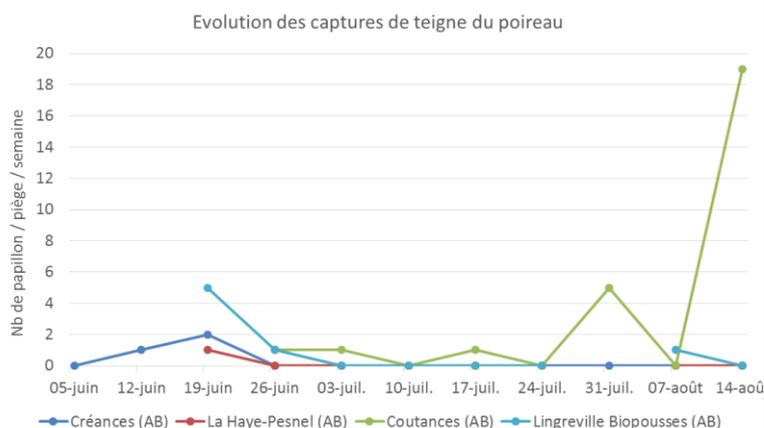
Des chenilles sont signalées sur des poireaux conduits en AB sur le secteur de Lingreville.

Relevé des pièges :

Forte augmentation des captures sur le secteur de Coutances.

Evolution du risque :

Surveillez vos parcelles sur le secteur de Coutances où des captures importantes sont enregistrées.

**Rouille :**

Les conditions climatiques ont été favorables au maintien de cette maladie dans les parcelles :

- Créances, elle est en progression sur 100% des plants dans la parcelle en AB et dans deux parcelles conventionnelles sur 8 à 40% des plants.
- Val de Saire, cette maladie semble se stabiliser, elle est présente dans toutes les parcelles et touche comme la semaine dernière de 1 à 85% des plants.
- Surtainville, de nouvelles taches sont observées puisque cette maladie est relevée dans trois parcelles sur 2 à 90% des plants contre une seule la semaine dernière.

Prophylaxie :

Privilégiez les variétés peu sensibles.

Evolution du risque :

Cette maladie se développe en conditions douces et humides, les conditions actuelles et annoncées pour cette fin de semaine sont favorables à son maintien et son développement. Surveillez vos variétés sensibles ainsi que les poireaux d'automne.

**Alternaria :**

Cette maladie est relevée dans tous les secteurs sur 4 à 85% des plants selon les parcelles atteintes.

Evolution du risque :

L'humidité matinale est favorable à cette maladie. Evolution à suivre la semaine prochaine car ce champignon apprécie les conditions chaudes et humides.

**OIGNON :**Suivi :

Bassin	Parcelles suivies	Stade
Mont Saint Michel	3 parcelles de semis	Fin grossissement à tombaison

**Mildiou :**Observations :

Suite aux attaques, le feuillage se dessèche.

Evolution du risque :

Dans les parcelles où le feuillage est desséché et où la tombaison est avancée, l'incidence du mildiou est faible. Par contre dans les parcelles encore en culture, restez vigilants, les conditions climatiques actuelles sont favorables et cette maladie est présente dans les parcelles.

## SALADE :

*Suivi :*

Bassin	Parcelles suivies	Type	Stade
Mont Saint Michel	6 parcelles dont 1 uniquement en piégeage noctuelle 3 parcelles	Laitue	De 8 feuilles à récolte
		Frisée	
La Haye-Pesnel	1 parcelle en AB	Laitue	Récolte
Créances	2 parcelles dont 1 en AB	Laitue	De 8 à 10 feuilles
Surtainville	1 parcelle	Laitue	Plantation semaine 32
Val de Saire	6 parcelles	Batavia, trévise	Plantations des semaines 21 à 30

## Limace :

Des limaces ont été notées à La Haye-Pesnel sur 4% des laitues au stade récolte ;

### Evolution du risque :

Surveillez vos parcelles de jeunes plants, les conditions humides actuelles sont favorables.

## Chenille :

### Observations :

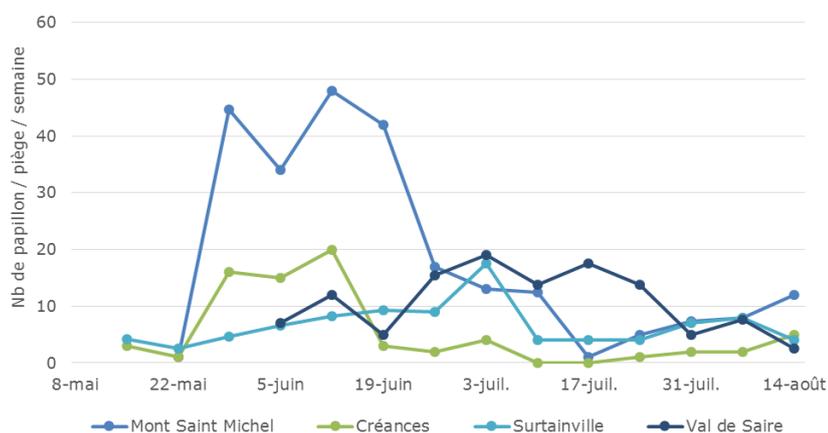
La présence de pontes et/ou de jeunes chenilles a été observée dans quatre parcelles de laitue au Mont Saint Michel sur 14% des plants et dans la parcelle conduite en AB à Créances sur 12% des plants.

### Relevé des pièges :

Les captures sont en augmentation sur les secteurs de Créances et du Mont Saint Michel, pour les autres secteurs, elles sont en recul.

Le suivi par piégeage est complémentaire de l'observation et permet d'identifier les périodes de vol du papillon. Il est réalisé à l'aide de phéromones sexuelles spécifiques qui attirent uniquement les individus mâles.

Evolution des captures de noctuelle gamma  
Manche - 2017



### Evolution du risque :

La pression se maintient puisque des pontes sont observées dans certaines parcelles. Surveillez vos parcelles afin de repérer les tout jeunes stades de chenilles.

## Thrips :

Malgré les fréquentes averses de ces derniers jours, des thrips sont présents au Mont Saint Michel : dans trois parcelles de laitues sur 20 à 100% des plants et dans les trois parcelles de frisées sur 8 à 100% des plants. Des piqûres sont constatées dans ces parcelles. Des thrips prédateurs ainsi que des punaises prédatrices de thrips ont été observés dans certaines parcelles de frisées.

### Evolution du risque :

Les averses annoncées pour cette fin de semaine ne sont pas favorables au vol des thrips et limitent les populations sans les stopper. Surveillez vos parcelles, des thrips sont installés dans certaines parcelles, le risque devrait repartir à la hausse la semaine prochaine avec le retour d'un temps sec et ensoleillé.

**Puceron :**

Quelques pucerons ailés ont été observés dans le val de Saire sur 5% des plants.

Seuil indicatif de risque :

Pour les productions de frais : 20% de salades occupées par au moins un puceron aptère en été.

Evolution du risque :

La pression est faible.

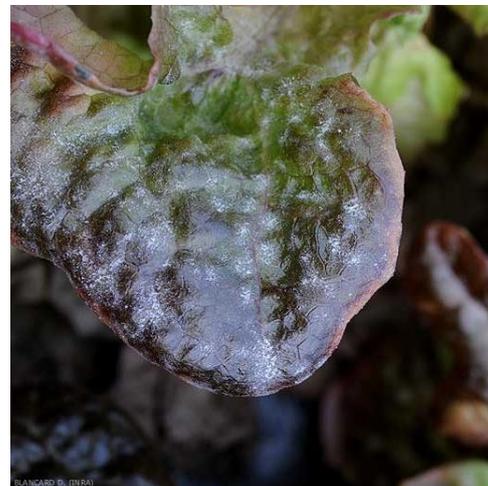
**Oïdium :**

Cette maladie est observée dans une parcelle du val de Saire sur 25% des jeunes plants de trévises.

Evolution du risque :

Les conditions favorables se situent aux alentours de 18-25°C. La présence d'eau libre sur les feuilles ne sont pas favorables à son développement donc les conditions actuelles sont peu favorables à son extension.

Tache d'oïdium (Source : D. Blancard (INRA), <http://ephytia.inra.fr/fr/C/5847/Salades-Biologie-epidemiologie>)

**Sclérotinia :**

A la Haye-Pesnel, cette maladie est relevée sur 12% des laitues en récolte.

Prophylaxie :

- arrosez le matin afin que le feuillage sèche rapidement, jamais le soir,
- attention à la densité de plantation,
- désherbez régulièrement les rangs pour favoriser l'aération.

Evolution du risque :

Evolution à suivre en fonction des averses, des rosées et des irrigations.

**CHOU - NAVET :**

*Suivi :*

Bassin	Parcelles suivies	Stade
Val de Saire	5 parcelles de cabus rouge et blanc	Plantation semaine 12 à 29
	2 parcelles de chou de Milan	
	1 parcelle de chou-fleur 1 parcelle de navet	Semis semaine 26
Surtainville	2 parcelles de cabus blanc	Plantation semaines 11 et 22
	2 parcelles de chou-fleur	Plantation semaines 29 et 30
	1 parcelle de navet	Semis semaine 17

**Altise :**

Comme la semaine dernière, des altises sont observées dans plusieurs parcelles du val de Saire sur une moyenne de 54% des plants observés. Cette présence est variable selon les parcelles.

Evolution du risque :

Les fréquentes averses ne sont pas favorables au développement de ce ravageur, à surveiller lors du retour à un temps sec. A surveiller uniquement sur jeunes plantations.

## Puceron cendré et puceron vert :

Dans le Val de Saire, la présence de pucerons cendrés est plutôt stable et quelques petits foyers sont relevés à Surtainville. Des colonies de pucerons verts sont notées dans une parcelle sur 45% des plants dans le val de Saire. La présence de pucerons parasités est constatée dans les parcelles.

### Evolution du risque :

Pour les pucerons cendrés surveillez les parcelles en cours de pomaison et pour les pucerons verts surveillez plutôt vos jeunes plants car la présence de pucerons au cœur de ceux-ci bloque leur croissance.

## Mouche du chou :

### Observations :

Aucun dégât n'a pour le moment été observé dans les parcelles du réseau.

### Relevé des pièges :

Nb moyen de mouche/piège/semaine	10 juillet	17 juillet	24 juillet	31 juillet	07 août	14 août
<b>Val de Saire</b>	0,5	0	0,5	0,67	0,67	0,25
<b>Surtainville</b>	0,5	0,5	0,5	0,17	0,17	0

Les captures sont en recul.

### Nuisibilité :

Les légumes racines comme le navet et le radis sont sensibles aux dégâts de ce ravageur pendant toute la durée de leur cycle. Sur chou, il convient de surveiller les jeunes plants.

**Prophylaxie :** la pose et le maintien d'un voile anti-insecte est recommandé pendant la durée du vol.

### Evolution du risque :

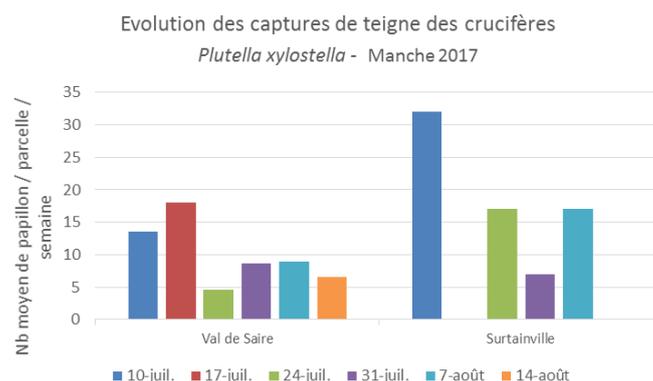
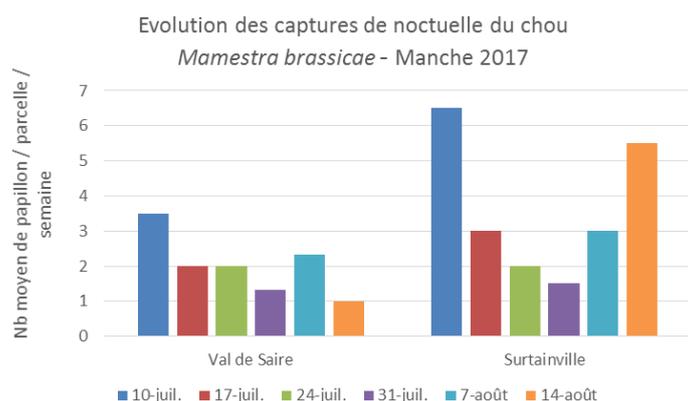
Quelques captures sont enregistrées dans le val de Saire, à suivre avec les prochains relevés.

## Chenilles :

### Observations :

Quelques pontes de piérides ont été observées à Surtainville sur moins de 1% des plants. Lors des éclaircies, de nombreux papillons de piérides sont observés au-dessus des parcelles de choux.

### Relevé des pièges :



Les captures de noctuelles sont toujours en augmentation à Surtainville.

Le suivi par piégeage est complémentaire de l'observation et permet d'identifier les périodes de vol du papillon. Il est réalisé à l'aide de phéromones sexuelles spécifiques qui attirent uniquement les individus mâles.

### Evolution du risque :

Les fréquentes averses ne sont pas favorables au vol des papillons, à surveiller lors du retour à un temps sec car des papillons sont piégés.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, SILEBAN, DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, LUNOR, GRAB HN et producteurs  
Lycée Horticole de Coutances, Agrobio Basse-Normandie

**Thrips :**

Aucun thrips n'a été observé cette semaine dans le nord Cotentin.

Evolution du risque :

Lors du retour à un temps sec, observez vos parcelles pour constater la présence ou l'absence de ce ravageur. Les averses de cette fin de semaine ne sont pas favorables à leur développement.

**Alternaria :**

La présence de cette maladie est plutôt stable et touche quatre parcelles du val de Saire de 6 à 50% des plants.

Evolution du risque :

Evolution à suivre. Les conditions humides sont favorables à cette maladie.

**Maladie des taches noires :**

Cette maladie est relevée dans 9 parcelles du nord Cotentin sur 1 à 75% des plants.

Prophylaxie :

- rotation des cultures sans chou pendant 2 ans pour réduire l'inoculum,
- utilisation de variétés tolérantes.

Evolution du risque :

Les conditions humides actuelles sont favorables.

**Bactériose :**

Des attaques de *Xanthomonas campestris* sont observées dans quatre parcelles du nord Cotentin sur 2 à 10% des plants.

Evolution du risque :

Cette bactérie a besoin de conditions chaudes et humides pour se développer.

**Rouille blanche :**

Des pustules de rouille blanche sont observées dans trois parcelles du Val de Saire sur 8 à 20% des plants.

Evolution du risque :

Les conditions humides sont favorables à cette maladie. Surveillez vos parcelles.



Pustules de rouille blanche

**CAROTTE – CELERI - PERSIL :**

Suivi :

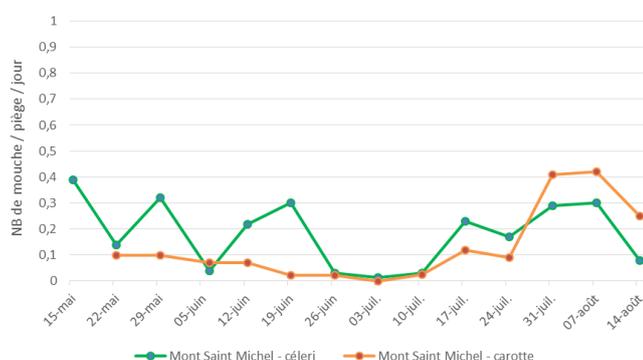
Bassin	Parcelles suivies	Stade
<b>Mont Saint Michel</b>	5 parcelles de céleri rave 4 parcelles de carotte	Grossissement
<b>Créances</b>	5 parcelles de carotte 1 parcelle de céleri rave	Grossissement
<b>Surtainville</b>	2 parcelles de céleri rave 4 parcelles de carotte	Plantation semaines 17 et 20 Semis semaines 17 à 26
<b>Val de Saire</b>	3 parcelles de carotte 3 parcelles de persil 1 parcelle céleri branche	Semis semaines 20 et 21 Plantation semaines 13 et 24 Plantation semaine 21

**Mouche de la carotte :**Relevé des pièges :

Mont Saint Michel :

Les captures sont en net recul dans toutes les parcelles du réseau.

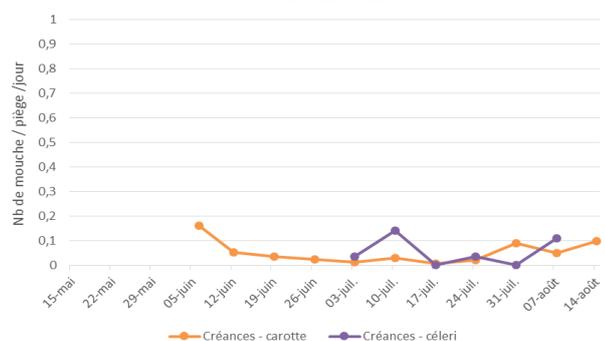
Evolution des captures de mouche de la carotte  
Mont Saint Michel - 2017



Créances :

Les captures sont en augmentation dans les parcelles de carotte.

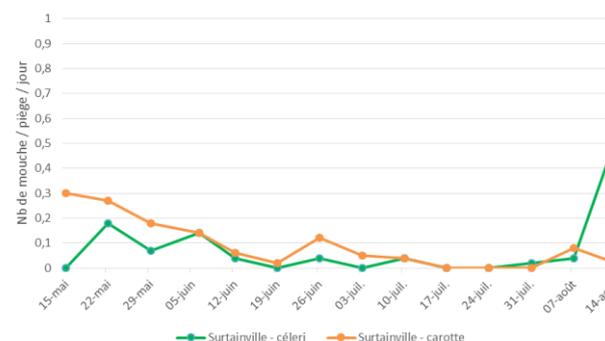
Evolution des captures de mouche de la carotte  
Créances - 2017



Surtainville :

Les captures sont en progression dans les parcelles de céleri.

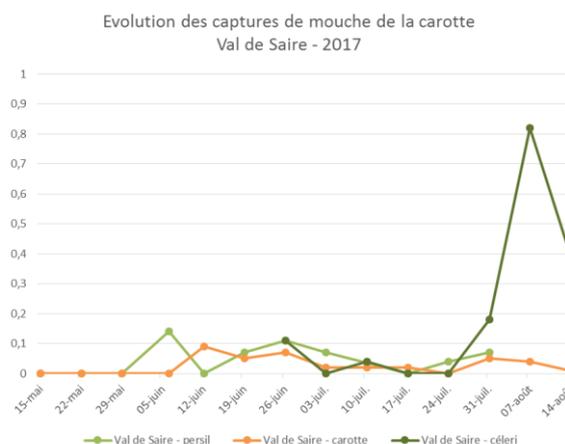
Evolution des captures de mouche de la carotte  
Surtainville - 2017



Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, SILEBAN, DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, LUNOR, GRAB HN et producteurs  
Lycée Horticole de Coutances, Agrobio Basse-Normandie

**Val de Saire :**  
Les captures sont en recul dans les parcelles du réseau.



**Prophylaxie :** la pose et le maintien d'un voile anti-insecte est recommandé pendant la durée du vol sur les cultures sensibles d'Apiacées (Ombellifères).

#### Evolution du risque :

Le deuxième vol se maintient essentiellement sur la côte ouest du Cotentin sur les autres secteurs, les captures sont en recul. Evolution à suivre avec les prochains relevés.

#### **Mouche du céleri :**

##### Relevé des pièges :

Nb moyen de mouche/piège/jour	3 juillet	10 juil	17 juil	24 juil	31 juil	07 août	14 août
<b>Mont Saint Michel</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Surtainville</b>	0,035	1	0	0,035	0	0,02	0,09
<b>Val de Saire</b>	0,035	0	0	0	0	0,07	0

Les captures se poursuivent sur le secteur de Surtainville.

**Nuisibilité :** les larves sont responsables des galeries observées sur le feuillage du céleri et peuvent provoquer le dessèchement du feuillage des jeunes plantules.

Sur céleri-rave : sur jeunes plants, jusqu'à 3 semaines après plantation,  
Sur céleri-branché : pendant tout le cycle, dépréciation du feuillage.

**Prophylaxie :** la pose et le maintien d'un voile anti-insecte est recommandé pendant la durée du vol sur les jeunes plants.

#### Evolution du risque :

Evolution à suivre avec les prochains relevés.

#### **Puceron :**

Des colonies de pucerons ont été notées dans deux parcelles de persil du val de Saire sur 12 à 40% des plants. Dans ces parcelles, la faune auxiliaire est bien présente sous forme de larves de chrysope.

#### Seuil indicatif de risque :

Céleri branché et persil : 10% de plants avec colonie d'aptères pendant tout le cycle.

#### Evolution du risque :

Surveillez vos cultures et l'activité de la faune auxiliaire dans vos parcelles.

**Septoriose :**

Comme les semaines précédentes, cette maladie est présente sur céleri à Créances où la majorité des plants sont touchés, dans le nord Cotentin dans une parcelle du val de Saire sur 45% des plants et une parcelle située à Surtainville sur 2% des plants.

Des taches de cette maladie ont également été observées dans une parcelle de persil du val de Saire sur 25% des plants.



Tache de septoriose sur céleri



Tache de septoriose sur persil

**Evolution du risque :**

Cette maladie se développe par foyers dans les endroits les plus humides de la parcelle. L'eau est indispensable à la germination des spores. Les conditions humides actuelles sont favorables à l'extension des foyers.

**Alternaria :**

Cette maladie est présente de façon faible, dans une parcelle du Mont Saint Michel proche de la récolte. Dans le val de Saire sa présence est relevée dans trois parcelles de carotte sur 2 à 25% des plants et dans trois parcelles situées à Surtainville sur 2 à 12% des plants. L'alternaria s'attaque tout d'abord aux feuilles les plus âgées.

**Evolution du risque :**

Cette maladie est favorisée par les fortes températures et l'humidité.

**Oïdium :**

Cette maladie est présente dans une parcelle du val de Saire sur 5% des plantes.

**Evolution du risque :**

Ce champignon est favorisé par l'humidité nocturne, les conditions climatiques actuelles sont favorables à son extension.

Oïdium sur persil



Crédit photos : FREDON BN

**Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec**

Chambres d'agriculture, SILEBAN, DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, LUNOR, GRAB HN et producteurs  
Lycée Horticole de Coutances, Agrobio Basse-Normandie

## Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies

Crédit photos : Observatoire des ambrosies

Note actualisée en juillet 2017

### Préambule

L'Ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces<sup>1</sup> du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'Ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou Ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

---

<sup>1</sup> Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psyllostachia*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'Ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>



Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier

CBNPMP / J.Dao

### Identification de ces deux ambrosies <sup>2</sup>

L'Ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'Ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Midi-Pyrénées (Ariège, Haute-Garonne). L'Ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'Ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'Ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise  
Feuilles à divisions nombreuses et pennées



Fig.4. Ambrosie trifide  
Feuille de 3 à 5 lobes en éventail

<sup>2</sup> La description très détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'observatoire des ambrosies (<http://www.ambrosie.info/pages/conn1.htm> et pages liées).

Pour l'Ambrosie trifide, des photographies prises en France sont disponibles sur Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-4082>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : [www.ambrosie.info/docs/Lettre\\_observatoire\\_016.pdf](http://www.ambrosie.info/docs/Lettre_observatoire_016.pdf)

## Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et selon le niveau d'information sur la présence de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambrosie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces stratégies préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

### Rappel réglementaire

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4ème classe. Trois espèces d'ambrosie sont actuellement visées : l'Ambrosie à feuilles d'armoise, l'Ambrosie trifide et l'Ambrosie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté. En vertu de l'article R610-5 du code pénal, les personnes qui ne respectent pas l'arrêté, sont susceptibles d'être sanctionnées par des amendes de 1<sup>ère</sup> classe.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que l'Ambrosie à feuilles d'armoise est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Pour aller plus loin, certains départements ont décliné cet arrêté et ont mis en place des modalités de gestion supplémentaires de l'ambrosie dans les parcelles en gel. L'ambrosie doit y être gérée de façon prioritaire dans le cadre de l'entretien minimal des terres. Il est alors recommandé de tout mettre en œuvre pour éviter sa montée à graines ou de procéder à sa destruction.

## **Méthodes adaptées aux petites populations**

### **- Arrachage manuel**

L'arrachage manuel constitue une méthode extrêmement efficace pour la gestion de ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

### **- Fauchage répété**

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambrosie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambrosie à maintenir une production de semences viables.

## **Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles**

### **- Déchaumage**

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des semences d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock de semences de la parcelle.

### **- Gestion du couvert végétal après culture de printemps**

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après la récolte d'une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra

s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

**Pour plus d'informations :**

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambrosie/>

<http://www.arvalis-infos.fr/view-15835-arvarticle.html?region=>

<http://www.infloweb.fr/ambrosie-a-feuilles-darmoise>

[http://www.terresinovia.fr/ambrosie\\_trifide/](http://www.terresinovia.fr/ambrosie_trifide/)

**Les jachères : à surveiller avec attention !**

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez sensibles à l'ambrosie. Elles ne sont pas conseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambrosie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambrosie.

La lutte contre l'ambrosie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. La lutte sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

Pour plus d'informations concernant les aspects de santé publique : <http://www.sante.gouv.fr/une-plante-sous-surveillance-l-ambrosie.html>